



PV COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 09 Juin 2017

Président de séance : Monsieur OURY Raymond

Présents : Messieurs GARCIA Salvador - DARNEAU Pierre - MICHOUX Johan - RANVIER Pierre

Absent excusé : Monsieur LAVRAT Gérald

Les membres présents adoptent à l'unanimité le PV du 03/02/2017 et le rectificatif du 31/03/2017

Situation des clubs

(Art. 46, 47, 48 des RG de la FFF- Art. 54 de la Ligues Centre-Val de Loire, Statut De l'arbitrage)

1^{ère} Année d'infraction : 2 mutations en moins saison 2017/2018 et 50 Euros d'amende

ASIE du CHER
AMS BENGNY/CRAON
AS BIGNY
US CHARENTON
ETS COLOMBIERS
CS FOECY
US HENRICHEMONT
SCP MASSAY
AMS MOROGUES
FC NERONDES
US PLAIMPED GIVAUDINS
US ST JUST

2^{ème} Année d'infraction : 4 mutations en moins saison 2017/2018 et 100 Euros d'amende

CS ARGENT
ETS BRECY
OL MEHUN (Manque 2 arbitres)
MERY ES BOIS
AS SOULANGIS

3^{ème} Année d'infraction : 6 mutations en moins saison 2017/2018 et 150 Euros d'amende

FC CHEZAL BENOIT

4^{ème} Année d'infraction et suivantes : 6 mutations en moins saison 2017/2018 et 200 Euros d'amende.

Interdiction d'accéder immédiatement à la division supérieure (Art. 46 et 47 des RG du Statut de l'Arbitrage).

US HERRY
FC JARS
AS CANTONALE LEVET
AS SURY ES BOIS
LES DV DE THENIOUX

Demande de SCP Massay

La Commission statuant ce jour ne peut se prononcer quant :

1^{er} à la candidature d'une part

2^{ème} quant aux résultats de l'examen d'arbitre

Décide de rejeter la demande.

Le Président de la Commission,



Raymond OURY

Le Secrétaire de la Commission,



Salvador GARCIA